

Point de presse COVID du 3 novembre 2020

Discours de la présidente du Conseil d'Etat

Mesdames, Messieurs,

Mme Ruiz, M. Leuba, Mme Métraux et moi-même, ainsi que Mme Amarelle qui répondra à vos questions sur l'école, sommes accompagnés de Karim Boubaker, médecin cantonal, Denis Froidevaux, chef EMCC, et Jean-Luc Schwaar Directeur général des affaires institutionnelles et des communes. Nous accueillons aussi le professeur Eckert, directeur du CHUV.

Je le dis simplement: nous nous tenons devant vous avec gravité.

Le Conseil d'Etat s'est réuni de manière extraordinaire hier et aujourd'hui en raison de la progression fulgurante de l'épidémie de coronavirus en Suisse et dans notre Canton. Nous avons entendu les rapports du Médecin cantonal, du Conseil scientifique – ainsi que la situation du CHUV, qui vous sera détaillée tout à l'heure par le prof. Eckert. Nous nous sommes également coordonnés avec les autres Cantons romands, et avec les partenaires sociaux.

La croissance de la pandémie ces dernières heures est exponentielle. Les mesures sanitaires que nous avons d'ores et déjà prises produisent des effets, mais il faudra attendre en tout cas deux semaines pour en avoir la certitude. En raison de cette croissance très rapide, nous avons atteint le moment où nous devons prendre des mesures plus drastiques, car le nombre de patients croît dans les hôpitaux, et aux soins intensifs en particulier. Comme vous le savez, même si les autorités sanitaires font tout leur possible, le nombre de lits est limité, par la disponibilité du personnel en particulier. Personnel qui est déjà fortement mobilisé, que nous saluons et remercions pour son engagement.

Même si nous avons toujours tenté d'équilibrer les restrictions sanitaires avec des ouvertures possibles, nous avons atteint le stade aujourd'hui où nous devons diminuer drastiquement nos contacts et interactions.

La responsabilité du gouvernement est désormais de prendre les mesures permettant de briser les chaînes de transmission, car la capacité de nos hôpitaux à prodiguer des soins aux personnes qui en ont besoin est désormais atteinte.

Nous savons que les mesures que nous allons annoncer sont lourdes de conséquences économiques et sociales. Nous n'avons pas voulu prendre de décisions précipitées, mais calibrer notre réponse sanitaire et économique en agissant là où il y a une évidence à le faire, mais aussi en apportant un soutien aux nombreux secteurs, qui ont déjà subi les effets de la première vague de l'épidémie : hôtellerie-restauration, culture, tourisme et loisirs, manifestations, etc. Comme depuis le début de cette période le Conseil d'Etat vaudois veut absolument éviter que s'ajoute à la crise sanitaire, une crise économique et sociale.

Les décisions de la Confédération qui restreignent fortement les activités de certains secteurs comme les restaurants ou la culture rendent de facto invivables économiquement leurs activités. En décidant de leur fermeture, nous ouvrons des droits à ces secteurs pour demander des indemnités, que ce soit sous forme de RHT ou d'APG. Les services de M. Leuba se sont également organisés afin de répondre à l'afflux de demandes qui va venir – et offrir des réponses financières les plus rapides possible.

Point de presse COVID du 3 novembre 2020

Discours de la présidente du Conseil d'Etat

Nous avons déjà consacré plus d'un demi-milliard depuis le mois de mars pour faire face à la crise. Même si nous espérons que le Conseil fédéral agira comme il le doit, le Conseil d'Etat a élaboré un plan additionnel de soutien financier aux secteurs concernés qui ne sont que partiellement ou indirectement couverts par les aides fédérales. Le chef de l'économie et le chef des finances détailleront ce plan jeudi en Conférence de presse.

Cet accompagnement économique étant acté, nous avons pris les décisions suivantes, proches de celles prises par Neuchâtel ou le Jura. Elles visent à limiter le plus possible les contacts interpersonnels - et donc les possibilités de transmission du virus – tout en maintenant ouverts des espaces de respiration et des activités économiques. Ces mesures vous seront précisées et détaillées tout à l'heure par M. Leuba.

Nous déclarons l'Etat de nécessité dans le Canton – qui nous permet de prendre des mesures urgentes.

Nous avons décidé de limiter à 5 personnes maximum les réunions publiques et privées.

Le télétravail doit être généralisé partout où cela est possible. Comme l'art. 10 de l'ordonnance fédérale nous y autorise, nous ordonnons cela pour l'administration cantonale, les communes et l'économie privée. Dès maintenant, et au plus tard lundi prochain, toutes les activités possibles doivent être passées en télétravail.

Le port du masque est généralisé dans les espaces clos, en dehors du cercle familial.

Les lieux de loisir, sport, fitness, spectacles, théâtre, cinémas, etc. en espaces fermés ne sont plus autorisés, à l'exception du sport pour les enfants.

Nous prenons également la décision de fermer les établissements publics, bars, restaurants, etc.

Nous avons voulu préserver les lieux de formation, école, crèche et garderie, qui restent ouverts afin de minimiser l'impact pour les enfants et les adolescents de ces mesures.

Il en va de même des commerces et des soins à la personne qui restent ouverts, mais sous réserve d'un strict plan de protection. La contrepartie de ces ouvertures est un renforcement drastique des contrôles des plans de protection, des distances en particulier. Mme Métraux, dont nous saluons le retour parmi nous vous détaillera les moyens mis à disposition pour contrôler et le cas échéant sanctionner, notamment d'une fermeture, les commerces qui ne respecteraient pas les règles.

Le Conseil d'Etat mesure l'impact de ces décisions pour les personnes concernées, et aussi pour notre vie sociale. Ces mesures sont prises dans l'immédiat pour éviter une progression incontrôlée de l'épidémie,

dès que possible, c'est-à-dire, dès que nous aurons récupéré de la capacité hospitalière, elles seront relâchées. Elles sont valables actuellement jusqu'au 30 novembre. Notre espoir est de pouvoir permettre la réouverture partielle des établissements publics pour les fêtes de fin d'année.

Mais je le dis avec sérieux, nous sommes encore loin de cet objectif. Dans l'immédiat ce sont des mesures de restrictions des activités que nous devons respecter. L'état, protecteur, fera



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Point de presse COVID du 3 novembre 2020

Discours de la présidente du Conseil d'Etat

en sorte de soutenir, notamment par des mesures financières, celles et ceux qui en subissent les conséquences négatives.

Nuria Gorrite
Présidente du Conseil d'Etat
(seul le texte prononcé fait foi)